

108h* CHRONO

“Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.”
 Proverbe africain



#JNSS2017

La Journée nationale du sport scolaire était destinée à **mieux faire connaître et à promouvoir les activités des associations et des fédérations sportives scolaires** auprès des élèves, des équipes éducatives, des parents d'élèves, du monde sportif local et des collectivités territoriales.



DANS CE NUMÉRO

Le bien-être des élèves : santé et sport

L'ESSENTIEL

L'école doit créer un climat de confiance et offrir un cadre protecteur propice aux apprentissages et à l'épanouissement des élèves.

Éduquer, protéger, prévenir sont les 3 dimensions qui fondent l'éducation à la santé

- Le bilan de la Journée Nationale du Sport Scolaire
- Parution de nouvelles circulaires
- Le port du casque
- Projet foot à l'école
- Un exemple de trace écrite
- Le saviez-vous ?

LE POINT SUR LES ACTIVITÉS

Durant la semaine du sport scolaire, qui s'est déroulée du 25 au 29 septembre 2017, plus de 1 180 élèves répartis sur 13 écoles de la circonscription de Luxeuil-les-Bains se sont rencontrés autour d'activités sportives : randonnée, jeux collectifs, parcours de motricité, golf, tennis, basket, foot, tir à l'arc et yoga.

Randonnée : l'activité la plus répandue

durant la JNSS 2017



Les enseignants ont eu recours à des intervenants extérieurs pour l'organisation des activités *tennis, basket et golf*.

Une école a sollicité les Francas pour le gestion de jeux collectifs.

LE POINT SUR LES NOUVELLES CIRCULAIRES

Circulaire n°2017-127 du 22/08/2017 : Enseignement de la natation

Pour le 1er degré, l'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité de l'enseignant de la classe ou à défaut d'un autre enseignant, y compris une professeur d'EPS lorsqu'un projet pédagogique est établi dans le cadre du C3.

	École mater-nelle	École élé-mentaire	Maternelle + élémentaire
Taux d'encadrement : Moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
De 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
Plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

Les intervenants extérieurs qui prennent en charge un groupe d'élèves sont soumis à un agrément.

Les accompagnateurs bénévoles (ex : dans le cadre du transport, des vestiaires, de la douche...), n'intervenant pas dans une activité d'enseignement ne sont pas soumis à l'agrément.

Circulaire interministérielle n°2017-116 du 6/10/2017 : Encadrement des activités physiques et sportives

Dans le cadre du cycle 3, certaines activités peuvent concerner des élèves en école élémentaire et au collège. Les modalités d'encadrement font alors l'objet d'une concertation entre les enseignants sous la responsabilité du chef d'établissement et du directeur d'école. Les interventions conjointes avec des groupes mixtes d'élèves des 1er et 2d degrés sont encouragés, mais doivent faire l'objet d'une formalisation écrite entre l'établissement et l'école pour préciser l'organisation pédagogique envisagée.

Encadrement des APS si enseignement régulier

- Enseignant seul
- Encadrement renforcé pour certaines activités (ski, escalade, randonnée en montagne, tir à l'arc, VTT et cyclisme sur route, sports équestres... Voir ANNEXE 1 de la circulaire)

Encadrement des APS si sortie occasionnelle

- **Maternelle : jusqu'à 16 élèves** : l'enseignant + un intervenant agréé ou un autre enseignant / **au-delà de 16 élèves** : un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 8 élèves.
- **Elémentaire : jusqu'à 30 élèves**, l'enseignant + un intervenant agréé ou un autre enseignant / **au-delà de 30 élèves** : un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves

Encadrement renforcé

- Dans le cadre de l'enseignement régulier ou d'une sortie scolaire occasionnelle : ski, escalade, randonnée en montagne, tir à l'arc, VTT et cyclisme sur route, sports équestres, spéléologie... Voir ANNEXE 1 de la circulaire.

Qui peut encadrer ?

- ***l'enseignant***, qui peut solliciter un intervenant extérieur si il le souhaite
- ***Un intervenant extérieur*** (qui est un expert technique concernant une discipline sportive). Il doit être agréé par l'IA-DASEN, qui vérifie ses compétences techniques et son honorabilité. Même si l'intervenant est agréé, il doit être autorisé à intervenir sur le temps scolaire par le directeur d'école.
- ***Les accompagnateurs bénévoles, qui ne concourent pas à l'enseignement des activités physiques sportives ne sont pas soumis à l'agrément.*** Toutefois, leur participation est soumise à **l'autorisation du directeur d'école.**

MATERNELLE ET ELEMENTAIRE : LE PORT DU CASQUE EST-IL OBLIGATOIRE POUR FAIRE DE VELO

L'obligation du port du casque pour les enfants de moins de 12 ans et depuis le 22 mars 2017, est fixée par l'article R431-1-3 du Code de la route. La question se pose de savoir si cette obligation vaut pour les élèves utilisant un vélo pendant la récréation.

Cet article imposant désormais le casque pour les enfants de moins de 12 ans relève de l'«usage des voies» dans le Code de la route. Or la cour de récréation n'est pas une voie de circulation.

Lorsque les enfants utilisent des vélos, des draisienne, des trottinettes pendant la récréation, c'est dans le cadre d'un jeu. **Aucune réglementation impose le port du casque lorsqu'un enfant joue.**

En revanche, le casque est obligatoire lors d'une sortie scolaire cyclisme.

Si une telle sortie devait être organisée, une réunion d'information est organisée par la conseillère pédagogique EPS afin de former les intervenants extérieurs, qui sont soumis à l'obtention d'un agrément.

UN PROJET FOOT, CA VOUS TENTE ?

- CYCLE 2 ET CYCLE 3 -

Dans la perspective de la Coupe du Monde de football masculin 2018 en Russie, puis la Coupe du monde de football féminin organisée en France en 2019, le ministère entend poursuivre son partenariat avec la Fédération Française de Football (FFF) et les fédérations sportives scolaires pour mener à bien plusieurs actions durant l'année scolaire 2017-2018, dans le but d'encourager la pratique sportive chez les jeunes.

Ce dispositif se décline en 2 axes :

- ◆ **Un volet sportif** : réalisation d'un cycle football ou futsal d'au moins 6 séances et la participation à un rassemblement en fin de cycle ou en fin d'année scolaire.
- ◆ **Un volet culturel** : réalisation d'une production artistique en lien avec le thème : « LE SUPPORTER DE DEMAIN ». Il s'agit d'expliciter les attitudes et comportements souhaités pour le supporter, et en dehors des terrains.

Les enseignants inscrits dans ce dispositif pourront bénéficier :

- ◆ d'animations pédagogiques
- ◆ de dotations en matériel
- ◆ d'outils pédagogiques

MERCREDI
27 SEPTEMBRE
2017

Une matinée au golf Bellevue



Les élèves de C3 de l'école de Corbenay s'entraînent sur le practice...

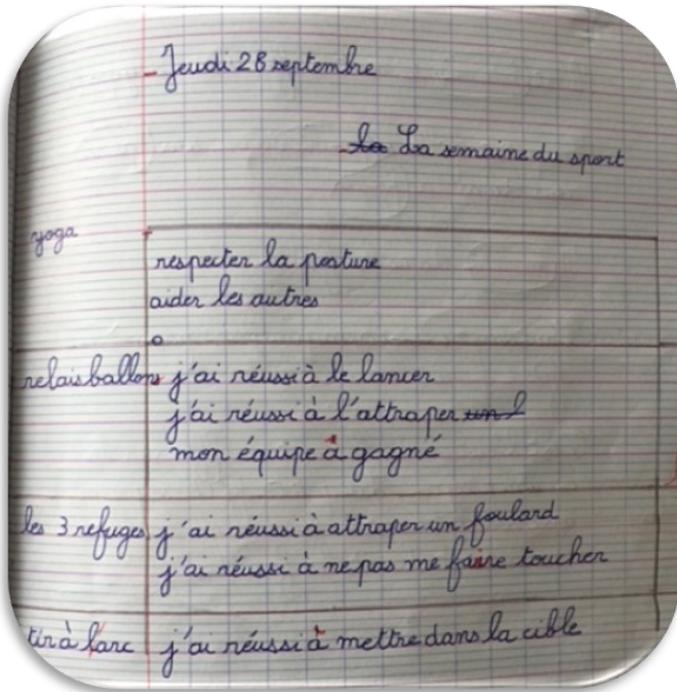


...puis se rendent sur le green.



UN EXEMPLE DE TRACE ECRITE

Au cycle 2



Ecole du Stade Luxeuil-les-Bains - C2 -

Le cahier d'EPS au service de tous les apprentissages

Il est possible de mettre en place un cahier d'EPS (sous forme numérique également) pour garder une trace du travail mené tout au long de l'année scolaire.

Il peut contenir des photos, des images, des articles, des citations... Il permet à chaque élève de progresser dans sa maîtrise de la langue.

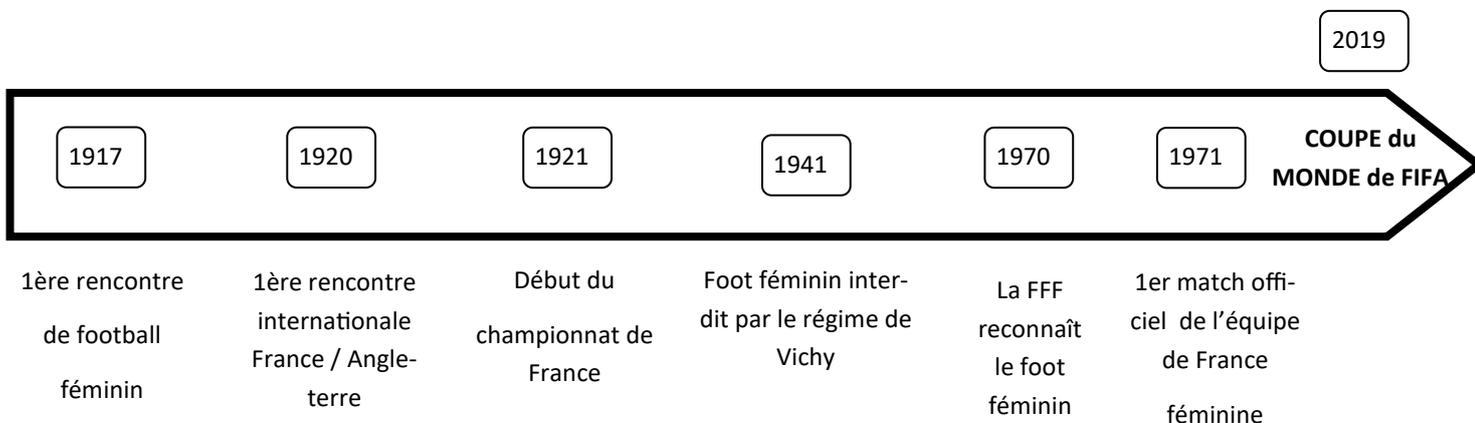
Il peut aussi être un lien entre l'école et la famille en permettant ainsi aux parents de comprendre les attentes de l'institution dans ce domaine d'apprentissage.

Si vous avez testé ce type d'outil dans vos classes, vous pouvez contacter l'inspection pour un retour d'expérience.

LE SAVIEZ-VOUS ?

1917—2017 : 100 ans du football féminin

Le 30 septembre 1917 a eu lieu le 1er match de football féminin en France



Bravo à toutes les équipes qui ont contribué à la réussite de cette journée !